

Liquidation de régimes matrimoniaux et de successions

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE DES NOTAIRES

La liquidation est un élément important de la pratique notariale. C'est un exercice délicat dans lequel le notaire engage sa responsabilité. Sa réalisation obéit à des techniques et à des méthodes complexes qui doivent permettre d'obtenir un partage équitable.

Cette formation de 21 heures, destinée aux notaires et aux clerks liquidateurs, permet une actualisation des connaissances. Elle comprend un rappel théorique et des ateliers pratiques.



3 Journées de formations

« *Liquidation : l'expertise du notaire à l'épreuve.* »

*Raymond Le Guidec,
professeur émérite de droit privé*



Objectifs

À la fin de la formation, le stagiaire sera capable d'assurer en toute intelligence toutes les étapes d'une liquidation :

- liée à un régime matrimonial,
- successorale.

Mieux aguerri, le notaire assure un meilleur conseil et limitent ainsi le risque de contentieux.

Contact

Formation professionnelle continue

Guillaume André (gandre@ices.fr)

Département Droit / Économie / Gestion

Yannick David, directeur

Coordonnateur de la formation

Raymond Le Guidec, professeur émérite de droit privé

Conditions d'admission

Formation réservée aux notaires de Vendée et à leurs collaborateurs

Financement possible dans le cadre de la formation professionnelle continue

Établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général, sous contrat avec l'État, à but non lucratif.

Organisme de formation professionnelle n° 52 85 01174 85

Programme

21 heures de formation répartie en trois demi-journées

1. Régimes matrimoniaux

- > Théorie et pratique de la méthode liquidative
 - Régimes de communautés, légale et conventionnelle
 - Régimes de séparations de biens, pure et simple, avec société d'acquêts
 - Cas pratiques d'illustration

2. Successions

- > Parcours liquidatif
 - Succession légale
 - Dévolution
 - Option
 - Liquidation et partage
 - Succession « volontaire » : incidences de la réserve héréditaire
 - Calcul de la réserve et de la quotité disponible
 - Imputation des libéralités
 - Réduction éventuelle
 - Masse partageable
- > Cas pratiques d'illustration
- > Liquidations fiscales

Une attestation de formation est remise en fin formation permettant de répondre aux obligations de formation professionnelle continue des professionnels du droit.

Agrément auprès du Conseil supérieur du notariat en cours.

Planning

Pour les notaires : la formation a lieu le jeudi de 9 h à 17 h 30, à l'ICES

> Session 2020 : 23 janvier, 26 mars et 18 juin

Pour les collaborateurs des notaires : la formation a lieu le vendredi de 9 h à 17 h 30, à l'ICES

> Session 2020 : 24 janvier, 27 mars et 19 juin

www.ices.fr/les-formations/nos-formations-professionnelles/

Partenariat

La Chambre des notaires de la Vendée

L'ICES au service des professionnels

Le département Droit / Économie / Gestion met à la disposition des entreprises et de leurs collaborateurs ses enseignants-chercheurs et ses professionnels experts vacataires.

Le pôle Entreprises étudie vos besoins particuliers en formation et peut vous proposer des formations sur mesure.

Contact : entreprises@ices.fr